



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

Mémoire présenté
par la Confédération des syndicats nationaux

au Comité permanent des finances

dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget de 2018

4 août 2017

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télécopieur : 514 598-20 98
www.csn.qc.ca

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est composée de 2 000 syndicats regroupant 300 000 travailleuses et travailleurs, principalement au Québec.

En prévision du prochain budget fédéral, la CSN souhaite formuler certains commentaires concernant la gestion des finances publiques et la conduite de la politique économique.

Fiscalité des particuliers et des entreprises

La CSN a salué les modifications visant à rendre la fiscalité des particuliers plus progressive en introduisant un taux d'imposition marginal de 33 % pour les contribuables ayant des revenus de 200 000 \$ et plus, et en faisant passer le deuxième taux marginal d'imposition de 22 % à 20,5 %. Ces changements ont eu des effets positifs sur la croissance économique.

Toutefois, la CSN est d'avis que le gouvernement doit resserrer les nombreux avantages fiscaux dont profitent de façon disproportionnée les contribuables à revenu élevé. Il doit réduire au maximum les dépenses fiscales inéquitables, tant pour les particuliers que pour les entreprises. La CSN suggère quelques mesures qui permettraient de protéger l'assiette fiscale :

- Révision du taux d'inclusion des gains de capital;
- Resserrement des déductions pour option d'achat d'actions;
- Élimination de la possibilité pour les contribuables à revenu élevé de recourir au taux d'imposition réduit des petites entreprises afin de se soustraire à leurs obligations fiscales;
- Réduction des avantages fiscaux consentis aux compagnies pétrolières et gazières;
- Substitution d'aides gouvernementales directes aux crédits d'impôt pour la recherche et le développement.

Évasion fiscale, évitement fiscal et paradis fiscaux

La fortune accumulée par les particuliers canadiens dans les paradis fiscaux est estimée à 300 milliards de dollars, ce qui entraîne des pertes fiscales annuelles de l'ordre de 6 milliards de dollars. Ce montant représente les recettes fiscales qui auraient été obtenues si ces sommes avaient produit des revenus de placement au Canada.

Quant aux entreprises, une étude du Tax Justice Network estime que le Canada est, après les États-Unis et l'Allemagne, le pays le plus touché par le déplacement des profits des multinationales. En 2012, les profits réalisés au Canada et transférés dans des paradis fiscaux représentaient 23,5 milliards de dollars, soit 33 % des profits effectivement déclarés cette année-là.

Ces données illustrent la nécessité pour le gouvernement canadien d'appliquer les nouvelles normes internationales découlant des récentes initiatives du G20 et de

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir la norme d'échange automatique de renseignements financiers qui a pour objectif de mettre fin au secret bancaire, et la norme visant à mettre fin à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices des entreprises (projet BEPS).

En plus de participer activement aux initiatives du G20 et de l'OCDE, le gouvernement canadien doit aussi mettre de l'ordre dans sa propre maison. La réglementation des accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF) et des conventions fiscales, notamment celle avec la Barbade, a été délibérément modifiée pour que les entreprises canadiennes puissent rapatrier des dividendes en franchise d'impôt à partir de paradis fiscaux. En rejetant la motion M-42 présentée par Gabriel Ste-Marie, député du Bloc québécois, le gouvernement Trudeau et les conservateurs ont cautionné cette pratique inacceptable.

Transferts fédéraux

Dans sa plateforme électorale, le Parti libéral du Canada s'engageait à faire preuve de leadership collaboratif. Toutefois, dans le dossier du Transfert canadien en matière de santé (TCS), le gouvernement Trudeau a plutôt imposé aux provinces une croissance annuelle du TCS en fonction du produit intérieur brut (PIB) nominal canadien assortie d'un plancher de 3 %, et ce, pour une période de dix ans à compter de 2017-2018. Le gouvernement fédéral empiète sur la compétence des provinces en matière de santé en rendant l'accès à certains fonds conditionnel à des investissements des provinces dans la santé mentale et les soins à domicile.

L'entente que le gouvernement du Québec s'est résigné à signer ne procure qu'une hausse moyenne du TCS de 3,6 % pour les dix prochaines années. Elle est insuffisante à long terme, puisque, selon les prévisions du Conference Board du Canada, les coûts du système de santé devraient croître en moyenne de 5,2 % par année de 2015 à 2035. Le gouvernement fédéral refuse de faire sa part pour assurer le financement des services de santé prescrits par sa propre loi, la *Loi canadienne sur la santé*.

Concernant le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la CSN rappelle que le taux de croissance de 3 % par an signifie que son enveloppe demeurera sous son niveau de 1994-1995, soit celui d'avant les coupes fédérales de 33 %.

Investissement dans les infrastructures

La CSN salue la volonté du gouvernement fédéral de bonifier ses investissements dans les infrastructures afin d'améliorer la compétitivité de l'économie canadienne, même si cela entraîne une augmentation des déficits budgétaires. Le gouvernement canadien peut se permettre de tels déficits, puisque son ratio dette/PIB est le plus faible du G7. La CSN estime que les priorités d'investissement du gouvernement fédéral sont les bonnes : transport collectif, infrastructures vertes, logements abordables, etc. Le processus qui mène au choix des investissements à prioriser doit toutefois être amélioré, car il manque de transparence.

Il importe de souligner que même avec ces nouveaux investissements, le gouvernement fédéral dépensera toujours trois fois moins en proportion de l'économie que le gouvernement du Québec. L'effet anticyclique des dépenses fédérales d'infrastructures n'est donc pas si important qu'il y paraît.

La principale nouveauté dans la stratégie fédérale d'investissement dans les infrastructures publiques est le recours à grande échelle aux partenariats publics privés (PPP) par le biais de la nouvelle Banque d'infrastructure du Canada (BIC). L'objectif est de créer un effet de levier en mobilisant des fonds du secteur privé pour le financement des infrastructures permettant de dégager une rentabilité. Les autres infrastructures continueront d'être financées en mode traditionnel. Si cette stratégie fonctionne, plus de projets d'infrastructure pourraient être réalisés sans augmentation importante de l'endettement du gouvernement fédéral. Selon l'Énoncé économique de l'automne 2016, le gouvernement fédéral estime que le secteur privé pourrait financer jusqu'à 80 % du coût de certaines infrastructures.

La CSN considère qu'un changement de cette ampleur aurait dû donner lieu à un débat public. En campagne électorale, le Parti libéral n'a jamais dit que les nouveaux investissements dans les infrastructures se feraient en mode PPP. L'approche mise de l'avant par le gouvernement fédéral soulève plusieurs problèmes :

- Les rendements nécessaires pour attirer le capital privé impliqueront diverses formes de tarification pour les usagers des infrastructures;
- Les PPP occasionneront des frais pour les gouvernements impliqués et, contrairement à ce qu'affirment les promoteurs, les gouvernements assument une part non négligeable des risques que comportent les projets d'infrastructure en PPP;
- Le gouvernement soutient que les PPP dans les infrastructures sont un scénario gagnant-gagnant, puisqu'ils offrent un rendement solide aux régimes de retraite, garantissant ainsi aux aînés de profiter d'une retraite sûre tout en permettant de bâtir encore plus d'infrastructures. Cet argument est fallacieux dans la mesure où le gouvernement fédéral a sollicité des investissements de plusieurs institutions financières n'ayant rien à voir avec des régimes de retraite : la firme de gestion d'actifs BlackRock de New York, le Groupe Olayan d'Arabie saoudite, la Qatar Investment Authority, etc.;
- Comment les municipalités et le gouvernement du Québec pourront-ils conserver la maîtrise d'œuvre des investissements et de la gestion des infrastructures sur leur territoire si les « investissements fédéraux » s'accompagnent obligatoirement de fonds privés? Le problème se pose déjà avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement (CDPQ), puisque le gouvernement fédéral a accepté d'y investir la même somme que le gouvernement du Québec à condition que son investissement soit pris en charge par la BIC, ce qui implique que des investisseurs du secteur privé pourraient représenter jusqu'à 80 % de la « contribution fédérale ».

Politique industrielle équilibrée

Le gouvernement Trudeau, même s'il est plus sensible aux enjeux environnementaux que le gouvernement précédent, continue de mettre l'accent sur le développement du pétrole des sables bitumineux, ce qui est un non-sens compte tenu des effets négatifs de cette industrie sur le secteur manufacturier (syndrome hollandais) et du défi que représente le réchauffement climatique.

Cela dit, la CSN constate que le gouvernement Trudeau est plus proactif que le gouvernement précédent en matière de politiques industrielles, ce qui est nécessaire pour créer des avantages comparatifs dans plusieurs secteurs d'activité économique. Ainsi, le budget 2017-2018 comprend certaines mesures susceptibles d'accélérer la modernisation du tissu industriel canadien et québécois qui sont compatibles avec les mesures de politiques industrielles prônées par la CSN.

Le budget 2017-2018 comporte notamment un investissement de 950 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer un petit nombre de supergrappes d'innovation qui présentent un grand potentiel de croissance. Cet investissement vise des secteurs susceptibles d'accroître la compétitivité mondiale du Canada : fabrication de pointe, agroalimentaire, technologies propres, technologies numériques, sciences biologiques et de la santé, ressources propres, infrastructures et transport. La CSN croit que d'autres secteurs pourraient se qualifier comme supergrappes, notamment celui des bioproduits dans l'industrie forestière.

Le budget instaure aussi le nouveau programme d'approvisionnement, Solutions innovatrices Canada, qui permettra au gouvernement fédéral et aux provinces qui le souhaitent d'agir comme premiers clients pour de nouvelles technologies développées au Canada, comme les technologies propres par exemple.

Concernant les accords commerciaux, s'il y a renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) comme le souhaite l'administration Trump, le gouvernement doit s'assurer qu'il s'agit d'un accord gagnant-gagnant qui n'affaiblit pas les droits des travailleuses et des travailleurs. Puisque les États-Unis ont provoqué un cinquième conflit canado-américain du bois d'œuvre, le gouvernement canadien devrait poser comme condition à la renégociation de l'ALENA l'intégration du commerce du bois d'œuvre à cet accord, de façon à ce qu'il y ait libre-échange sur ce marché.

Politique de main-d'œuvre et assurance-emploi

Dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, le budget 2017-2018 prévoit plusieurs mesures visant à améliorer la performance du marché du travail. Le gouvernement a notamment l'intention d'entreprendre une réforme majeure des ententes de transfert relatives au marché du travail. Il prévoit en particulier modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* afin d'élargir les critères d'admissibilité aux programmes de formation et aux services découlant de ces ententes.

La CSN est en principe favorable à l'ouverture des formations aux groupes sous-représentés sur le marché du travail, dans la mesure où le gouvernement continue de bonifier le programme d'assurance-emploi. La CSN reconnaît que le gouvernement Trudeau a apporté des changements positifs au programme d'assurance-emploi depuis son arrivée au pouvoir. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour que ce programme réponde à la réalité du monde du travail. Le gouvernement doit notamment mettre en place les mesures suivantes :

- Augmenter le taux de remplacement à au moins 60 % du maximum de la rémunération assurable calculé sur la base des 12 meilleures semaines au cours des 52 semaines précédant la période de prestations;
- Augmenter la période de prestations afin d'éviter le « trou noir » vécu par les travailleurs saisonniers et d'assurer une meilleure sécurité économique à l'ensemble des travailleurs;
- Créer une caisse autonome, indépendante et dissociée de la comptabilité générale du gouvernement.

Finalement, le budget 2017-2018 annonce la création d'un organisme qui déterminera les compétences recherchées et exigées par les employeurs canadiens, tout en proposant des approches novatrices en matière d'acquisition et de perfectionnement des compétences. La création de cet organisme fédéral met en cause les institutions du marché du travail que le Québec s'est données au fil des ans, notamment la Commission des partenaires du marché du travail. De plus, la CSN considère que les programmes de formation ne peuvent être limités aux besoins des entreprises. Afin de favoriser l'autonomie des travailleuses et des travailleurs, les compétences acquises lors des formations doivent être transférables.